

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2007

DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT COMMUNAUTAIRE - (n° 285)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
M. Riester, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques,
de l'environnement et du territoire

ARTICLE 10

Dans la dernière phrase de l'alinéa 26 de cet article, substituer au mot :

« prévues »,

les mots :

« ou manquements prévus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement à caractère rédactionnel.